



## **PREAVIS N° 09/2017**

DU 27 OCTOBRE 2017

CONCERNANT

### **UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF. 132'000.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS DE TIR DU STAND DE LA VULPILLIERE ET L'INSTALLATION DE RECUPERATEURS DE BALLE**

---

#### **LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

#### **PRÉAMBULE**

Les installations de marquage électronique du stand de la Vulpillière datent de 1987.

Ces dernières années, ne trouvant plus certaines pièces détachées, leur entretien devient toujours plus difficile. A tel point, que le fournisseur a dénoncé le contrat d'entretien qui nous liait, à fin 2016.

Le stand est utilisé de 35 à 45 heures par année en moyenne, pour les tirs obligatoires, les cours Jeunes Tireurs, les tirs de l'Abbaye et des Amoureux, ainsi que le tir de l'Abbaye de la St-Jacques tous les 2 ans et le tir Fédéral en Campagne tous les 4 ans.

Le tir, sport de tradition en Suisse, est bien développé ici, en témoignent l'importante participation à ces divers tirs, ainsi que l'effectif de l'Union des Amis de l'Indépendance et de la Société du Tir sportif du Dézaley !

Toutefois, l'utilisation du stand est limitée par le canton, du fait des nuisances sonores et de son implantation en zone agricole.

De plus, les sociétés de tir doivent assainir leurs installations de tir entre le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2020, en fonction des zones. Ces délais sont précisés dans la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et plus précisément dans l'Ordonnance sur les sites contaminés, modifiée en 2009.

La butte de tir de la Vulpillière n'étant pas située en zone source, seule la pose de récupérateurs de balles est obligatoire afin de réduire les atteintes au sol. L'assainissement de la butte deviendrait obligatoire dès lors que la ligne de tir ne serait plus utilisée régulièrement par les sociétés de tir et pour les exercices fédéraux.

Le coût moyen de l'assainissement d'une installation de 6 cibles est estimée à environ  
CHF. 115'000.--.

Il est donc nécessaire de remplacer rapidement ces installations vieillissantes et d'installer des récupérateurs de balles avant l'échéance de 2020.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Deux entreprises spécialisées dans la fourniture d'installations de tir se disputent le marché :

- L'offre de **Polytronic** à Muri est devisée à CHF. 104'328.- TTC nécessitant encore l'achat d'un logiciel à CHF. 5'500.- TTC.
- Celle de **SIUS** à Effretikon est devisée à CHF. 81'408.25 TTC.

L'offre SIUS représentant la dernière évolution de l'installation actuelle est identique à l'offre pour le stand du Frût à Chexbres (également obsolète) ; elle a la faveur des 2 comités de sociétés.

Les 30 années de bonnes relations avec cette maison et les économies que peuvent procurer le fait d'avoir également dans le futur, 2 mêmes installations proches à entretenir, procurent un avantage qui s'ajoute au rabais consenti pour la reprise de l'ancienne installation et le transfert de composants actuels récupérables.

## RÉCUPÉRATEURS DE BALLE

Le marché suisse ne connaît là aussi que 2 entreprises spécialisées pour la fourniture de récupérateurs de balles homologués :

- L'entreprise **Berin** de Linden a équipé le stand de la Bedaule à Forel (Lx) de 6 récupérateurs d'occasion, ayant servis lors du tir fédéral de Viège en 2015 pour un montant de CHF. 36'000.--.
- Son concurrent, la maison **Leu + Helfenstein** de St. Erhard (Lucerne) propose l'installation de 6 pièges à balles neufs pour CHF. 31'290.20 TTC.

Ce système, un peu plus simple que son concurrent, car se passant de vis sans fin, remplacées par des tiroirs pour récupérer les résidus de balles tirées, est tout aussi robuste comme on peut le constater au stand du Frût qui en a posé 4 en 2016.

## TERRASSEMENT ET FONDATIONS

3 socles en béton, sur lesquels se fixeront les pièges à balles, devront être créés.

### COÛT DES TRAVAUX

#### 1. CIBLES

6 systèmes de cibles électroniques à CHF. 15'130.--	CHF.	90'780.00
Installation et mise en service	CHF.	4'500.00
	CHF.	95'280.00
./ Composants récupérés	CHF.	16'902.00
./ Rabais pour retrait d'ancienne installation	CHF.	3'000.00
	Subtotal	CHF. 75'378.00
+ TVA 7,7%	CHF.	5'804.10
	TOTAL	CHF. 81'182.10

#### 2. RÉCUPÉRATEURS DE BALLES

6 pièges à balles à CHF. 3'350.00	CHF.	20'100.00
Transport et installation	CHF.	3'000.00
Traverses zinguées + pose	CHF.	2'277.40
Recouvrements entre pièges à balles en acier + protection	CHF.	3'595.00
	Subtotal	CHF. 28'972.40
+ TVA 7.7 %	CHF.	2'230.90
	TOTAL	CHF. 31'203.30

#### 3. CIBLERIE

6 panneaux à numéros, TTC :	CHF.	1'490.40
-----------------------------	------	----------

#### 4. TERRASSEMENT ET FONDATIONS DE CIBLERIE

Installation de chantier, fondations	CHF.	1'000.00
Fournitures, bétonnage	CHF.	3'000.00
Terrassement, réglage talus	CHF.	1'200.00
	Subtotal	CHF. 5'200.00
+ TVA 7.7 %	CHF.	400.40
	TOTAL	CHF. 5'600.40

#### 5. DIVERS, IMPRÉVUS

DIVERS ET IMPRÉVUS	CHF.	12'000.00
--------------------	------	-----------

### RÉCAPITULATION DES COÛTS

1.	Cibles	CHF.	81'182.10
2.	Récupérateurs de balles	CHF.	31'203.30
3.	Ciblerie	CHF.	1'490.40
4.	Terrassement et Fondations de ciblerie	CHF.	5'600.40
5.	Divers, imprévus	CHF.	<u>12'000.00</u>
	TOTAL	CHF.	<u>131'476.20</u>
	<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>CHF.</b>	<b><u>132'000.00</u></b>

### SUBVENTIONS

Les subventions de la Confédération ne sont octroyées que pour les travaux d'assainissement des buttes de tir et jusqu'au 31 décembre 2020. La pose de récupérateurs seule ne donne droit à aucune subvention, même pas cantonale.

---

# CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

**Vu** le préavis municipal No. 09/2017 du 27 octobre 2017 concernant une demande de crédit de CHF. 132'000.00 TTC pour le renouvellement des installations de tir du stand de la Vulpillière et l'installation de récupérateurs de balles ;

**Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;

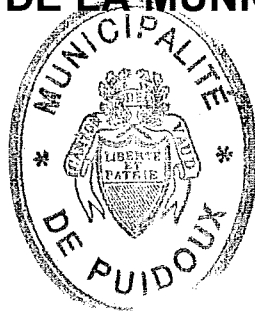
**Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

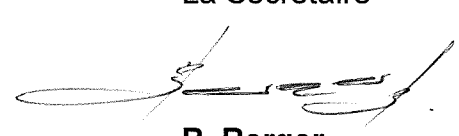
## DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à faire exécuter les travaux de renouvellement des installations de tir du stand de la Vulpillière et l'installation de récupérateurs de balles pour un montant TTC de CHF. 132'000.00, conformément au préavis municipal No. 09/2017 du 27 octobre 2017 ;
2. De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF. 132'000.00 TTC ;
3. De financer ce montant par la trésorerie communale sans recourir à un emprunt ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les possibilités financières.

## AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
R. Gilliéron



La Secrétaire  
  
B. Berger

Adopté en séance municipale du 07 novembre 2017

**Municipal-délégué : M. Denis Destraz**